



OCLT : Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire
ODD : Contribuer au maintien des surfaces existantes d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	- à court terme : maintien des habitats associés aux prés salés - à long terme : amélioration de l'état de conservation de ces habitats
HIC visés	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310), Prés à Spartine (1320), Prés salés atlantiques (1330), Fourrés halophiles thermo-atlantiques (1420) au sein des cellules paysagères.
EIC visées	Aigrette garzette, Avocette élégante, Barge rousse, Chevalier sylvain, Echasse blanche, Gravelot à collier interrompu, Gorgebleue de Nantes de Nantes, Pluvier doré, Pluvier guignard
Territoires	Zone estuarienne, chenaux principaux, vasières
Surface	inconnue
Actions liées	S5

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2011 : localisation de la cellule paysagère « Prés salés »
 - Le long de certains étiers sur l'île d'Oléron
 - Le long des étiers ainsi que sur les vasières des communes de Bourcefranc-le-Chapus et de Marennes entre le lieu dit « Les Mates » et le pont de la Seudre.

Prévisionnel :

2012	2013	2014	2015	2016	2017

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les habitats des prés salés sont fortement dépendants d'un équilibre fragile entre non intervention, gestion extensive et surexploitation. Ainsi certains faciès de végétation sont favorisés par des pratiques particulières ou par le piétinement du bétail tandis que d'autres seront très sensibles au piétinement ou à la surexploitation.

Les habitats situés en zones anthropiques seront considérés dans les actions de gestion des marais et du réseau hydrographique (M1, M2, O1, O3). La présente action vise à préserver les habitats des prés salés en situation naturelle c'est-à-dire les prés salés («schorre») qui occupent la frange haute du rivage submersible aux grandes marées et présentent une végétation rase qui supporte le sel et une certaine dessiccation. Ils forment une transition entre les zones immergées à chaque marée et le milieu terrestre, puisqu'ils ne connaissent une immersion qu'à partir des coefficients de marée moyens (supérieurs à 75). Ils se constituent principalement de salicornes, de spartine, d'obione.

Le milieu « prés salés » dans son ensemble n'est donc pas visé par cette action ; il s'agit de préserver les habitats d'intérêt communautaire intitulés « prés salés atlantiques », « fourrés halophiles », « végétations à Salicornes », « prés à Spartine ». Les sartières ne sont pas concernées, les zones visées étant situées principalement le long des grands chenaux et à l'estuaire de la Seudre.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Définition des préconisations en fonction des secteurs

Ces préconisations pourront notamment relever des propositions suivantes :

- Non intervention sur les secteurs en bon état de conservation

- Limitation de la fréquentation et des accès
- Empêcher l'installation de mouillages
- Eviter la cueillette de la salicorne à des fins commerciales ou artisanales
- Eviter le surpâturage des prés salés et adapter la pression de pâturage des prairies subhalophiles

Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux, grillage, clôture - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ; - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones - Entretien des équipements - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Aménagements visant à informer les usagers de leur impact

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Respect de la charte graphique ou des normes existantes - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment celle liée au Domaine Public Maritime et la loi « Littoral »

OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires privés, DDTM, collectivités, CRC

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

CRC, CdL, DDTM, DREAL, EID, Parc Naturel Marin, SAGE Seudre

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Budget prévisionnel :

Animation :

- démarchage des gestionnaires : 3j/an : 3 x 500 = 1500€/an

Soit pour 5 ans, un montant total de 7 500 €.

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre :

- Réalisation du diagnostic
- Nombre d'aménagements réalisés
- Nombre de chartes signées

Indicateurs de performance :

- Evolution des surfaces des habitats d'intérêt communautaire associés aux prés salés
- Evolution de leur état de conservation en dynamique naturelle